



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Contrôle technique pour les deux-roues motorisés

Question écrite n° 40327

### Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, au sujet du mécontentement des motards français lié à la perspective de la mise en place d'un contrôle technique pour les deux-roues motorisés (2RM). Une directive européenne datant de 2014 prévoyait la mise en place du contrôle technique moto à compter du 1er janvier 2022 grâce à une dérogation que la France avait obtenue. Cette dérogation ne pouvait se maintenir uniquement si des mesures visant à réduire les accidents des usagers des 2RM étaient prises en France. Plusieurs réformes ont ainsi été adoptées dont notamment une refonte complète du permis moto au cours de l'année 2020. Le ministère des transports a cependant annoncé vouloir mettre en place ce contrôle technique obligatoire à partir de 2023 alors que la cause technique est très minoritaire dans les accidents des 2RM. Cette décision s'est par ailleurs ajoutée à la situation d'incertitude dans laquelle se trouvent les motards autour de l'expérimentation de la circulation interfile. Une nouvelle expérimentation était en effet prévue à partir de juin 2021 en Île-de-France. L'avancement de cette initiative semble cependant être actuellement figé. Elle souhaiterait donc savoir s'il est prévu que la France œuvre afin de maintenir une dérogation pour les motards alors que la Belgique, la Finlande, les Pays-Bas et l'Irlande n'appliquent toujours pas ce contrôle technique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sonia Krimi](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40327

**Rubrique :** Cycles et motocycles

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 juillet 2021](#), page 5992

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)